

Parmi les efforts individuels réalisables afin de préserver l'équilibre biologique de notre environnement, ainsi que la santé et la qualité de vie des humains, l'entretien adéquat de l'installation sanitaire de notre propriété constitue un élément de premier ordre. Voici donc quelques trucs et conseils pour assurer le bon fonctionnement et prolonger la durée de vie de votre système.

GUIDE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Accès facile

Assurez en tout temps un accès facile et rapide à la fosse septique. En plus de faciliter la vidange, cela permet d'intervenir rapidement (même l'hiver) en cas de bris ou de problèmes urgents.

Non aux poisons

N'empoisonnez pas votre fosse septique en y déversant peintures, solvants, décapants, dissolvants de vernis à ongles ou tout autre produit nettoyant nocif, de même que les antibiotiques et médicaments. Ces produits peuvent détruire les bactéries utiles se trouvant dans votre fosse.

Un terrain gazonné

Un champ d'épuration doit être entretenu pour assurer une bonne épuration et allonger sa durée de vie. Il doit être recouvert d'une surface gazonnée où la végétation y est contrôlée afin d'éviter que les racines des arbres et arbustes endommagent les drains.

Un espace dégagé

Le champ d'épuration doit être bien aéré et ensoleillé afin de permettre une bonne oxygénation du sol. Vous ne devez donc pas y aménager de stationnement, patio, terrasse, bâtiment, etc., ni y laisser circuler des véhicules, de la machinerie ou des motoneiges.

Pas trop d'eau!

Les eaux de ruissellement, de même que l'arrosage du gazon sur le champ d'épuration, nuisent à la capacité du sol d'absorber et de traiter les eaux usées. On devrait donc éviter d'arroser un champ d'épuration et en détourner les eaux de ruissellement.

Peu, c'est mieux!

Évitez le gaspillage d'eau à la maison. Lorsqu'on utilise beaucoup d'eau en continu, les solides n'ont pas le temps de se déposer au fond de la fosse septique et ils peuvent atteindre le champ d'épuration et le colmater.

Matières impropres

Évitez de jeter dans la fosse septique des substances qui ne se décomposent pas naturellement ou qui le font très lentement : huiles, graisses, gras, couches jetables, serviettes humides à usage unique, tampons, condoms, essuie-tout, mouchoirs, litière pour chats, mégots de cigarette, café moulu, etc.

Non au broyeur!

Le broyeur à déchets installé sous l'évier est à éviter puisqu'il produit un surplus d'eau et de matières organiques risquant de surcharger l'installation sanitaire.

Le choix bio

Privilégiez les produits domestiques biodégradables tels que les savons, produits nettoyants et papier hygiénique.

LE PRÉFILTRE

Un préfiltre peut être intégré à votre fosse septique dans le deuxième compartiment afin de prévenir le colmatage des dispositifs de traitement. Le préfiltre est recommandé puisqu'il intercepte les solides qui ne peuvent décanter ou qui sont remis en suspension. Il constitue ainsi une protection additionnelle contre le colmatage du champ d'épuration.



Son installation suppose un entretien régulier selon les recommandations du fabricant afin d'éviter qu'il n'obstrue l'écoulement de l'eau vers le champ d'épuration. En général, **un nettoyage doit être effectué deux fois par année** ou plus fréquemment lorsqu'une vérification visuelle laisse paraître un dépôt important sur les matériaux. Pour effectuer l'entretien, tirez sur la cartouche du préfiltre (le port de gants protecteurs est conseillé pour les manipulations), nettoyez-la avec un jet d'eau claire au-dessus du premier compartiment. Remettez ensuite la cartouche en place dans le préfiltre avant de remettre le couvercle de la fosse. Il est important de veiller à bien replacer la cartouche à sa place, sinon elle pourrait bloquer le tuyau de sortie de la fosse.

Une opération simple, qui permet de prolonger la durée utile de votre fosse septique et d'en accroître l'efficacité.

MISE EN GARDE SUR L'UTILISATION D'ADDITIFS DANS LES FOSSES SEPTIQUES

L'utilisation d'additifs (enzymes, sachets magiques, etc.) dans la fosse septique est laissée à la discrétion de chaque propriétaire. Cependant, leur utilisation ne vous dispense pas du programme municipal de vidange des fosses septiques.

D'une part, des études indiquent que l'utilisation d'additifs n'empêche pas l'accumulation des boues à l'intérieur de la fosse. D'autre part, certains types d'additifs favorisent la solubilisation des matières grasses, provoquant une forte charge de liquide vers le champ, tandis que d'autres interfèrent au niveau de la sédimentation des solides. Ces types d'additifs provoqueront un colmatage prématuré de votre élément épurateur et ce dernier devra conséquemment être remplacé.

La prudence est donc conseillée face à l'utilisation d'additifs.

Une fosse septique bien conçue et bien entretenue dispose d'une activité bactérienne suffisante ne justifiant pas l'ajout d'additifs. C'est pourquoi le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne recommande pas et ne reconnaît pas l'usage de ces produits.

C'EST LA FÊTE!

Vous organisez un événement à votre résidence cet été qui accueillera de nombreux invités? Songez à louer une toilette chimique, histoire de ne pas surcharger la capacité de votre installation sanitaire.



UNE CHEMINÉE À LA HAUTEUR

Afin de permettre un accès facile et rapide à la fosse septique, les deux ouvertures de visite de cette dernière doivent être prolongées jusqu'à la surface du sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel, munies de couvercles étanches. Les ouvertures doivent offrir un espace libre minimal de 50 centimètres de diamètre (20 pouces). Comme le remblai au-dessus de la fosse septique ne devrait pas excéder 90 centimètres (35 pouces) de hauteur, il en est de même pour la hauteur des cheminées. Le diamètre minimal, ainsi que la hauteur maximale des cheminées facilitent l'accès à la fosse, assurent une vidange adéquate et permettent de constater tout bris ou mal fonctionnement à l'intérieur de la fosse septique.

SOURCES D'INFORMATION

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :
www.mddefp.gouv.qc.ca, section eaux usées.
CRE Laurentides : www.crelaurentides.org

L'AÉRATION : EST-CE LA SOLUTION?

La fracturation pneumatique d'un champ d'épuration, communément appelé « aération », consiste à créer un réseau de fissures dans le sol afin d'augmenter sa perméabilité. Cette technique est utilisée pour tenter de restaurer les champs d'épuration colmatés. Une sonde est insérée sous les drains du champ d'épuration afin d'y injecter une pression d'air élevée. La pression d'air est destinée à soulever et à fracturer le sol, et de petits amas de sédiments sont insérés afin de maintenir les fractures ouvertes.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne recommande pas cette technique, car les données sur sa performance et son efficacité sont incomplètes. Par ailleurs, le réseau de fissures créé par l'application de cette technique permettrait aux eaux usées d'accéder directement aux eaux souterraines, sans bénéficier d'un traitement approprié par le sol, risquant ainsi de contaminer l'eau de votre puits ou de ceux avoisinants. L'aération du sol peut également causer des dommages au champ d'épuration et nuire, à long terme, à sa performance.

Avant d'intervenir sur un champ d'épuration déficient, il est important de le faire évaluer par un professionnel compétent en la matière.

ÉTAPES À SUIVRE POUR EFFECTUER LE CHANGEMENT D'UNE INSTALLATION SANITAIRE

- 1 Contacter un technologue ou un ingénieur membre d'un ordre professionnel compétent afin de faire réaliser une étude de caractérisation du site et du terrain naturel, de même qu'un plan de localisation à l'échelle de la nouvelle installation sanitaire. Vous trouverez ce professionnel sous la rubrique « test de sol » dans les Pages Jaunes. Vous pouvez vérifier si ce professionnel ne fait pas l'objet de plaintes auprès de l'Ordre des ingénieurs du Québec (www.oiq.qc.ca) ou de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (www.otpq.qc.ca).
- 2 Suite à l'obtention de l'étude et du plan, prendre un rendez-vous auprès du service d'urbanisme de la Municipalité pour l'émission d'un permis d'installation sanitaire en composant le 450.563.2505, poste 2224.
- 3 Contacter une entreprise en excavation pour réaliser les travaux. Vous pouvez vérifier si cette compagnie ne fait pas l'objet de plaintes auprès de la Régie du bâtiment du Québec (www.rbq.gouv.qc.ca).
- 4 Une fois le permis municipal en main et l'exécutant des travaux choisi, les travaux de construction de l'installation sanitaire peuvent débuter.
- 5 Suite à la réalisation des travaux, transmettre à la Municipalité le rapport d'inspection de la nouvelle installation sanitaire réalisé par le technologue ou l'ingénieur.